

KÉVIN

BOULANGER

la
CGT Petites
Entreprises

AU TRAVAIL BIEN AVANT LE PETIT-DÉJEUNER

RÉVEIL À 3 HEURES

Kévin aime son métier mais celui-ci exige sa présence au travail bien avant l'aube. Ça veut dire se coucher très tôt le soir et ne pas voir sa famille le matin. Physiquement aussi c'est exigeant.

WEEK-ENDS AU BOULOT

Kévin n'a pas de week-end et parfois même pas deux jours de repos consécutifs dans la semaine

POUR 1800 EUROS

En début de carrière, le salaire ne dépasse guère le Smic. C'est bien peu au regard de ses qualifications professionnelles et l'exigence des horaires.

DES CONDITIONS DIFFICILES

Être boulanger, c'est également travailler dans la chaleur, la farine et le sucre, et rester de longues heures debout dans des endroits exigus. Le métier entraîne des maladies professionnelles comme l'asthme et la carie du boulanger.

AVEC LA CGT, KÉVIN SE BAT POUR :

- un salaire d'embauche à 2180 euros ;
- 2 jours de repos consécutifs incluant le dimanche ;
- 32 heures par semaine sans annualisation, modulation ou perte de salaire ;
- une plus grande reconnaissance des maladies professionnelles ;
- la reconnaissance des qualifications dans la grille des salaires ;
- une retraite pleine et entière à 55 ans.



flasher ce code
pour télécharger
anonymement et
gratuitement
des fiches pratiques
pour connaître vos droits

Élections dans les entreprises de moins de 11 salariés

#JEVOTE CGT

du 25 novembre au 9 décembre 2024